

18 - Homologation des tarifs 2014 du Camping de Besançon-Chalezeule

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La gestion du camping de Besançon-Chalezeule est assurée par l'Office de Tourisme par un contrat de délégation de service public.

Dans ce cadre, l'évolution des tarifs proposée par le délégataire doit être soumise au Conseil Municipal.

I - Redevance 2014 : Emplacements camping

Les redevances journalières de séjours s'entendent de l'heure d'arrivée au lendemain 12 heures puis par période de 24 heures. Les redevances sont payables d'avance pour une nuitée seule.

Les emplacements doivent être libérés à 12 heures.

	Avril / Mai / Juin / Septembre			Juillet / Août		
	2013	2014	Evolution %	2013	2014	Evolution %
REDEVANCES PRINCIPALES PAR JOUR						
Emplacement camping (comprend 1 voiture + caravane ou tente ou camping-car)	6,75 €	6,95 €	2,96 %	7,55 €	7,80 €	3,31 %
Emplacement double essieux	45,50 €	45,50 €	-	45,50 €	45,50 €	-
Campeur à partir de 18 ans	5,15 €	5,30 €	2,91 %	5,50 €	5,65 €	2,72 %
Campeur de 13 à 17 ans	4,80 €	4,95 €	3,13 %	5,15 €	5,30 €	2,91 %
Campeur de moins de 13 ans	2,50 €	2,55 €	2 %	2,70 €	2,80 €	3,70 %
Supplément Animal (chien)	1,35 €	1,40 €	3,70 %	1,35 €	1,40 €	3,70 %
Visiteur (1)	2,85 €	2,95 €	3,50 %	2,85 €	2,95 €	3,51 %
Groupe : minimum 20 personnes	- 20 %	- 20 %	-	- 20 %	- 20 %	-
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES PAR JOUR						
Branchement électrique 6 A	3,95 €	3,95 €	-	3,95 €	9,95 €	-
Taxe de séjour : à partir de 18 ans (selon municipalité 2013)	0,30 €	0,55 €	83,33 %	0,30 €	0,55 €	83,33 %
Voiture supplémentaire (après accord du responsable)	2,75 €	2,85 €	3,63 %	2,75 €	2,85 €	3,64 %
Garage mort	6,75 €	6,95 €	2,96 %	7,55 €	7,80 €	3,31 %

(1) Les campeurs peuvent recevoir des visiteurs à l'accueil. Si ceux-ci sont admis à pénétrer sur le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et / ou installations du terrain de camping.

Une réduction de 10 % est consentie aux porteurs des cartes Camping Card Internationale, Camping Key Europe.

Le délégataire propose une augmentation des tarifs pour 2014, néanmoins les tarifs du camping de Besançon restent inférieurs à la moyenne régionale.

II - Tarif des locations

Tarifs des locations	Du 1 ^{er} avril au 8 juin et du 25 août au 30 septembre		Du 9 juin au 29 juin et du 18 août au 24 août		Du 30 juin au 20 juillet		Du 21 juillet au 17 août	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Bungalows toilés 4 personnes - 7 nuits	240 €	252 €	340 €	350 €	440 €	455 €	475 €	490 €
Bungalows toilés Week-end	71 €	73 €	97 €	100 €	124 €	128 €	134 €	138 €
Bungalow tarifs à la nuit 1 nuit minimum	35 €	36 €	47 €	50 €	62 €	65 €	67 €	70 €
Mobile home 7 nuits	322 €	336 €	430 €	448 €	537 €	553 €	645 €	665 €
Mobile home Week-end	92 €	95 €	122 €	125 €	152 €	156 €	182 €	187 €

Ces tarifs incluent les consommations d'eau et d'électricité, mais pas les taxes de séjour. L'augmentation moyenne de 3 % des tarifs est due à l'accroissement des charges de fonctionnement (gaz, eau, électricité et charge de personnel supplémentaire nécessaire à l'entretien).

Les éventuelles personnes supplémentaires (avec accord préalable du responsable) sont facturées au tarif camping.

Animal : le même tarif que pour les redevances principales.

Les couvertures et oreillers sont fournis dans les locatifs.

Les arrivées se font à partir de 16 h et les départs avant 10 h.

III - Paiement des locations - cautions

LA RESERVATION est possible par le versement d'un acompte de 30 % du montant de la location. La réservation est validée après réception de l'acompte.

LE SOLDE de la location est à régler à l'arrivée. Il est également demandé une caution de :

- 230 € pour la location d'un Bungalow
- 400 € pour la location d'un mobile home.

Elle est rendue lors du départ, après vérification de l'état des lieux.

IV - Les forfaits

Les tarifs forfaitaires évoluent également de 3 %. Ils n'avaient pas changé depuis 2010.

	Avril/Mai/Juin/ Septembre 2013	Avril/Mai/Juin/ Septembre 2014	Juillet / Août 2013	Juillet / Août 2014
Nuitée ACSI (1)	16 €	16 €	16 €	16 €
Forfait week-end (2)	35 €	35 €	40 €	40 €
Forfait longue durée 1 Pers. (3)	248 €	255 €	278 €	286 €
Forfait longue durée 2 Pers. (4)	315 €	324 €	350 €	360 €
Forfait longue durée famille (5)	449 €	462 €	504 €	519 €

(1) 1 nuit, 2 adultes, électricité, hors taxes de séjour du 1^{er} avril au 5 juillet et du 24 août au 30 septembre. Sur présentation de la carte au millésime de l'année en cours.

(2) Du samedi au lundi matin : 2 personnes, emplacement, électricité, hors taxes de séjour.

(3) 1 mois, 1 personne, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

(4) 1 mois, 2 personnes, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

(5) 1 mois, 2 adultes, 2 enfants, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

Proposition

Conformément à l'article 16.1 de la convention de Délégation de Service Public du 22 décembre 2010, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'homologation de ces nouveaux tarifs, applicables du 1^{er} avril au 30 septembre 2014, le camping étant fermé du 1^{er} octobre au 31 mars.

«M. Jean-François GIRARD : Je voudrais simplement rappeler que notre fréquentation touristique est en très forte hausse. Pour couper un peu court l'hôtellerie a fait durant ce mandat un bond prodigieux en avant puisqu'on est passé de 1 450 chambres à 1 850 chambres donc...

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut répéter ces chiffres !

M. Jean-François GIRARD : ...de 1 450 à 1 850 chambres...

M. LE MAIRE : C'est-à-dire que l'on a 400 chambres de plus quand même à Besançon !

M. Jean-François GIRARD : ...au centre-ville en 3 étoiles. C'était un de nos challenges. Bien évidemment le privé participe à cet effort mais on est convaincu de l'impact très positif de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette augmentation est vraiment très sensible surtout sur la fréquentation étrangère puisque sur les mois d'été, du 15 juin au 15 septembre, notre pourcentage de fréquentation internationale, étrangère passe de 18 à 25 %. Simplement pour vous donner deux chiffres, les nuitées en 2008 étaient de 250 000 et on est passé à 335 000 en 2013, donc c'est une augmentation plus que substantielle. Et pour ne pas revenir sur la polémique sur la Suisse, j'aimerais redire que les Suisses viennent en été et sont plus de 20 000 à fréquenter notre ville avec tous les retours économiques que cela implique. Au niveau du camping, la rénovation est quasi terminée. Je vous invite quand vous voulez à venir visiter ce camping municipal qui a repris des couleurs et vraiment une qualité d'accueil extraordinaire puisque l'on a refait complètement le bloc sanitaire avec un accueil handicapés de grande qualité et un design très très contemporain. On a même installé six mobile homes pour répondre à une demande croissante de ce type d'équipement.

J'aimerais simplement, pour finir mon mandat, vous dire quelques mots et je reviens au problème des subventions pour les congrès. On est maintenant je pense, grâce à cette capacité d'hôtellerie, à même d'accueillir des congrès pour l'année de plus de 2 000 personnes, c'est important. On a 4 congrès de plus de 1 500 personnes qui vont venir pendant plusieurs jours profiter de nos commerces, de nos ateliers et apporter ce que l'économie touristique est capable d'apporter à Besançon. Même si nous n'avons pas le soleil et la mer, on va faire avec ce que l'on a et on va faire au mieux et on a déjà beaucoup beaucoup progressé, n'en déplaise à certains.

J'aimerais simplement vous dire encore quelques mots. Je suis désolé, je n'écris qu'en alexandrins donc ça va être un peu embêtant :

«D'aucuns auraient aimé que je leur donne plus, on parle des congrès,

D'autres se sont dit, mais pourquoi tant d'argent,

C'est une aide aux congrès et un très bon placement,

Un retour estimé cher à nos ateliers.

Durant tout ce mandat je me suis consacré à diffuser la Ville, à mieux la faire connaître, à vanter ses atouts, son charme et son bien-être,

Mon mandat se termine et le temps est venu de vous dire bien fort que ça m'a beaucoup plu.

J'ai gommé les instants où trop d'excitation faisait de nos débats une récréation, l'internet est venu mais il n'a rien changé, certains pensaient y croire. Perdu dans la curée où la digne assemblée pouvait perdre la tête, notre Maire a tenu, bravant toutes les tempêtes, avancé à grands pas gardant toujours le cap, je veux le remercier et le ferai en rap le soir des élections pour son troisième mandat.

Je voudrais remercier ceux que l'on n'entend pas, qui font tout le boulot et pour qui la patience pour supporter l'élu est une noble science. Leurs subalternes aussi, tous grades confondus, méritent nos éloges pour leurs services rendus,

Bientôt on se sépare, chacun sa destinée, certains se retrouveront pour une autre hyménée,

Je garderai de tous un aimable souvenir même si de temps en temps plusieurs m'ont fait rugir.

Je salue mon cher Jean -c'est un petit hommage que je fais à Jean-, chef de l'Opposition, qui las de ses alliances prend la très noble option de quitter Besançon pour son petit village où ses amis l'attendent en véritables sages.

Gardons la tête haute durant cette campagne, les Bisontins sauront évaluer nos atouts et désigner celui qui boira le champagne».

M. LE MAIRE : Bravo !

(Applaudissements).

M. LE MAIRE : Merci Jean-François. Tes alexandrins vont nous manquer mais tu auras l'occasion d'en écrire d'autres.

Alors pour ce rapport Jean-François GIRARD ne prend pas part au vote parce que vous savez que le camping de Chalezeule est géré par l'Office de Tourisme dont il est le Président. Il n'y a plus de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. GIRARD n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.